



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

P1 : NAO 2021

P2 : Prime d'activité

Vos représentants

Conception
Didier BRETON



Directrice de publication
Dominique TABARIÉ

Ont Participé
à ce numéro

L'ÉQUIPE UNSA

Contacts :

Didier BRETON
06-60-93-44-9

Richard CASELLI
06-86-41-82-52

Patrice VILA
06-98-07-31-01

NÉGOCIATIONS ANNUELLES Les revendications du Canard

Pour les non-cadres commerciaux (CC, membres du SARC et CC de l'OF), IE, IMP, IMD :

- **Augmentation des fixes** de 5%.
- **Prime de reconnaissance** pour l'implication des collaborateurs durant la période COVID et leur retour chez les clients.

Pour les non-cadres commerciaux et IE :

- **Mesures sur la PR :**
Pondération de 1,7 sur MAG, GPF, et NOVITA et 2 sur le PER.

- **Mesures sur la prime d'activité :**
2 points par contrats SANTEIS, PER MAG et NOVITA, 1 point par Nouveau client et pour tous les VL.

- **Mesures sur la prime de fidélisation :**
Paiement en 2021 du montant de base portefeuille sans application des critères sauf pour les collaborateurs bonussés et mise en place d'un vrai outil de suivi pour les critères 2022.

- **Mesures commerciales :**
Application de 3 mois gratuits sur SANTEIS sous forme de primes en fin de première, deuxième et troisième année. Cadeau de deux mois gratuits sur MAG et pour NOVITA simplification des process sur la souscription et hot-line cellule emprunteur.

- Mise à disposition des IE d'un véhicule de fonction comme tous les Inspecteurs de Generali.

Pour les IMP :

- Un véritable outil de suivi régional concernant les primes **d'animation 2021**.
- **Une prime** sur l'embarquement **TESTAMENTO**.
- Une prime sur les objectifs **MAG NOVITA ET PER**.

- **Un vademecum** par catégories précises des frais IMP.

Pour les IMD :

- **Un gel des contrats** sortant du portefeuille de l'OD suite à départ d'un collaborateur.
- **Une prime** sur le critère des « 5 appels clients » (objectif 2021).

Pour les collaborateurs du SARC :

- Passage à 9000 euros de la **prime variable**.

Pour les Conseillers Clients de l'OF :

- Passage à 450 euros mensuels de la **prime d'objectifs**.
- Télétravail.



Prime d'activité

Prime d'activité

- Montant de prime fonction d'un nombre de points atteints par affaire nouvelle par trimestre. Prise en compte de la PU (AN et reversements de plus de 5.000€), Chiens/Chats et emprunteurs dès mise à disposition de ces offres, hors MRH
- Attribution de 0,5 points supplémentaires pour chaque prospect transformé en client y compris en cas de contrat MRH émis seul sur un nouveau client
- Seuil à 52,5 points
- Plafonnement à 4 875€ par trimestre soit 19 500€ annuels

Slide présenté en CSE sur les **engagements de la Direction dans le cadre des accords de rémunérations** lors du **bilan!!!!**. L'**UNSA Generali** est intervenue afin que la Direction applique la mesure **sur les nouveaux clients IRD** qui n'a jamais été effective sur nos paies **depuis le début** avec rattrapage.

Les directeurs de la Distribution et du Réseau «étonnés» ont dit être persuadés de l'application de la règle et vont faire le nécessaire.

Une fois de plus on comprend pourquoi l'UNSA Generali n'a pas signé ces accords de rémunérations.

Vos Représentants UNSA

Didier BRETON

Joël CUNY

Solange GAUTHIER-JANIN

Dominique TABARIÉ

Richard CASELLI

Martine DÉCUPÈRE

Grégory MARIE

Jean-René FIVEL

Didier CANNIOUX

Samuel CASULA

Nicolas FELON

Patrice VILA

Christophe LEGRAND

Benjamin LEYSHON

Maryse COLLOT

Franck BELLANGER

Pierre TRICAUD

Céline DEL RIO

Gilles BROSSARD

Julien MADELLA

Fabien CHARLET

Julien MARTIN